

Annexe 4

Reliquats 2009

La présente annexe décrit les charges constatées au titre de l'année 2009 et non encore prises en compte. Ces charges sont intégrées au montant des charges provisionnelles 2012.

Ces reliquats supportés par les fournisseurs de gaz naturel au titre de 2009 correspondent à des charges qui n'avaient pas été déclarées ou qui n'avaient pas été correctement justifiées lors de la déclaration de mars 2010. Elles s'élèvent à **125 k€**. La répartition est fournie dans le tableau ci-dessous.

Fournisseur	Nombre de clients	Déductions et versements forfaitaires (k€)	Services liés à la fourniture (k€)	Frais de gestion externes et de personnel (k€)	Total (k€)
POWEO	3 433	103,9	0,0	0,0	103,9
Véolia Eau	54	3,3	0,0	21,3	24,6
Altergaz	0	-3,6	0,0	0,0	-3,6
Total	3 487	103,6	0,0	21,3	124,8